



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : 27 **Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire.**

Conseillers en fonction : 27 **Membres présents :**
Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Ginette VASCONI, Jean-Louis FLIEGANS, Isabelle ROUVRAY, Bernard MODRY Adjoints ; Jean-Pierre HOLTZ, Pia JOERGER, Carine MAETZ, Christophe ICHTERTZ, Jean-Marc NIEDERST, Claudine MASSON, Martine BEYREUTHER, Patrick VOLKRINGER, Christine AFFOLTER, Laurence MOREAU, Emmanuel HEYDLER, Dominique MEYER, Hélène ZANDONELLA CALLEGHER arrivée au point 005/2018, Romain SPEISSER, Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Christine FISCHER, Thierry LOTH.

Membres absents excusés :
Alain SIMON, Nicolas FRIEDERICH.

N° 002/2018 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

DE DESIGNER comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 22 janvier 2018, Madame Muriel SCHARSCH, Directrice Générale des Services.

N° 003/2018 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017.

N° 004/2018 : ACQUISITION DE PARCELLE AU LIEUDIT « RITTGASSE » SUR LE SITE « ESPACE NATUREL SENSIBLE » DU BISCHENBERG

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée section 12 n° 186 (3,75 ares), sise lieudit « Rittgasse », sur le site « Espace Naturel Sensible » du Bischenberg, propriété de Monsieur Roger HERR, demeurant rue St Modeste Andlauer à 67560 ROSHEIM, au prix de 400,00 € l'are soit 1 500,00 €.

Les frais notariés seront pris en charge par la Ville de ROSHEIM.

VU les délibérations n° 82/2003 du 17 juillet 2003 et n° 122/2004 du 8 novembre 2004 prenant acte de la création d'une zone de préemption sur le site du Bischenberg ;

VU la promesse de vente signée le 9 novembre 2017 ;

VU l'avis du Comité Local Espace Naturel Sensible du Bischenberg réuni le 16 janvier 2018 ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 de la Ville ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
pour 24 voix POUR, 1 abstention (Christiane ULMER)

DECIDE

D'ACQUERIR la parcelle susmentionnée, propriété de Monsieur Roger HERR, pour un montant total de 1 500,00 € (mille cinq cent euros) ;
A ce titre, la commune achètera le bien immobilier en pleine propriété, en vue du maintien de la qualité écologique et paysagère de cette parcelle, et de son ouverture au public, sous réserve de la sensibilité écologique notamment liée à l'avifaune nicheuse ;

- DE PRENDRE EN CHARGE** les frais notariés ;
- DE SIGNER** l'acte notarié ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier ;
- DE SOLLICITER** toutes les subventions pouvant être octroyées dans ce dossier.

N° 005/2018 : **ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION 11 N° 224 AU LIEUDIT « LOCHMATTEN » SUR LE SITE « ESPACE NATUREL SENSIBLE » DU BISCHENBERG**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que par déclaration d'intention d'aliéner du 13 novembre 2017, la SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET, Notaires à Rosheim, a confirmé la volonté de l'actuelle propriétaire de vendre la parcelle cadastrée section 11 n° 224 (3,04 ares), sise au lieudit « Lochmatten », située dans « l'Espace Naturel Sensible » du Bischenberg, au prix de 45,60 €.

- VU** les délibérations n° 82/2003 du 17 juillet 2003 et n° 122/2004 du 8 novembre 2004 prenant acte de la création d'une zone de préemption sur le site du Bischenberg ;
- VU** la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie en date du 13 novembre 2017 ;
- VU** l'avis du Comité Local Espace Naturel Sensible du Bischenberg réuni le 16 janvier 2018 ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 de la Ville ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
pour 24 voix POUR, 1 abstention (Christiane ULMER)

DÉCIDE

- D'ACQUERIR** par voie de préemption, la parcelle cadastrée section 11 parcelle n° 224 (3,04 ares), sise au lieudit « Lochmatten », propriété de Madame Lucie ANDLAUER demeurant 22 rue des Perdrix à Rosheim.
Le prix d'acquisition est fixé à 45,60 € (quarante-cinq euros et soixante cts), frais notariés en sus.
A ce titre, la commune achètera le bien immobilier en pleine propriété, en vue du maintien de la qualité écologique et paysagère de cette parcelle, et de son ouverture au public, sous réserve de la sensibilité écologique notamment liée à l'avifaune nicheuse ;
- DE SIGNER** l'acte notarié auprès de la SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET, Notaires à Rosheim ;

DE SOLLICITER toutes les subventions pouvant être octroyées dans ce dossier.

N° 006/2018 : **MODIFICATION DE LA QUOTITE HORAIRE DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE A LA MEDIATHEQUE JOSSELMANN DE ROSHEIM**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 97 ;

CONSIDERANT les besoins résultants de la réorganisation d'un poste à la Médiathèque Josselmann de Rosheim ;

VU la saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

DE SUPPRIMER un poste permanent d'Adjoint Territorial du Patrimoine, avec un coefficient d'emploi de 16/35^{ème}, à compter du 6 novembre 2017 ;

DE CREER un poste permanent d'Adjoint Territorial du Patrimoine, avec un coefficient d'emploi de 26/35ème, à compter du 6 novembre 2017;

DE PUBLIER la vacance de poste auprès du Centre de Gestion.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif de la Ville 2018.

N° 007/2018 : **MODIFICATION DE LA QUOTITE HORAIRE DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 97 ;

CONSIDERANT les besoins résultants de la réorganisation des services ;

VU la saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ;

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

DE SUPPRIMER un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial, avec un coefficient d'emploi de 21,25/35^{ème}, à compter du 6 novembre 2017 ;

DE CREER un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial, avec un coefficient d'emploi de 30,25/35^{ème}, à compter du 6 novembre 2017 ;

DE PUBLIER la vacance de poste auprès du Centre de Gestion.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif de la Ville 2018.

N° 008/2018 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 (DOB)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

VU la délibération n° 123/2014 du 22 septembre 2014 adoptant le Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;

VU qu'un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Monsieur le Maire commence par présenter la raison d'être du débat d'orientation budgétaire qui a lieu chaque année au mois de janvier.

S'en suit une présentation exhaustive de Madame OHRESSER, des grandes lignes budgétaires à retenir de l'année écoulée et également une prospective financière sur les prochaines années avec en ligne de mire des investissements structurants importants.

Ce débat d'orientation budgétaire a été présenté sous la forme d'un PowerPoint projeté, mais également imprimé en version papier à la disposition de tous les membres du Conseil Municipal. Ceci dans l'optique d'une transparence totale de l'exécutif sur les finances de la Ville, sujet assez technique qui a été « vulgarisé » délibérément pour en assurer la compréhension par le plus grand nombre.

A la fin de la présentation du DOB par Madame OHRESSER ponctuée par diverses questions des conseillers municipaux, un débat a fait place, où chacun a pu s'exprimer librement.

Un premier débat est engagé sur la restructuration de la Salle des Fêtes. Monsieur Le Maire explique qu'une étude a déjà été faite à ce sujet, et indique un coût de 3M€ pour une restructuration totale de la Salle des Fêtes. Ce projet coûteux n'est pas envisagé avant 2020.

Ensuite, ressortent diverses demandes, majoritairement exprimées par Monsieur LOTH, membre de l'opposition, à savoir :

- Travail de réflexion à engager sur l'absence d'une « maison des jeunes » destinée à accueillir les jeunes habitants de Rosheim pour éviter certains désagréments (tapage nocturne, etc...). L'objectif est de responsabiliser cette jeunesse en leur proposant un lieu qu'ils devront conserver en bon état et leur permettant de se retrouver les soirs.

Monsieur Le Maire propose à ce titre qu'un comité de pilotage composé de membres du Conseil Municipal se crée afin de travailler sur cette problématique en concertation avec les jeunes.

- Point d'interrogation sur la création du terrain synthétique et sa possible nocivité (suite à des études).

Monsieur Le Maire explique qu'une attention particulière sera accordée au choix du terrain synthétique avec notamment des nouveaux procédés de conception non dangereux pour la santé.

- Création d'un parking dans la zone de l'Hôpital, difficultés à se garer pour rendre visite aux résidents.
- Engager un travail au niveau de l'insécurité routière au niveau de l'Hostellerie du Rosenmeer.

Ces derniers points sont également entendus par Monsieur Le Maire, des réflexions seront engagées sur ces questions.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

POINTS DIVERS

- Monsieur le Maire souhaite un prompt rétablissement à l'épouse de Monsieur Alain SIMON.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un recouvrement de l'Assureur Groupama de 643,80 € pour la réparation de dommages à la station de pompage de Boersch suite à la chute d'arbres survenue le 9 février 2016.
- Monsieur le Maire remercie les personnes présentes à la cérémonie des vœux hier, ainsi qu'à leur participation au service.
- Monsieur le Maire de Kappelrodeck-Waldum a offert à chaque membre du Conseil Municipal une entrée à la piscine découverte de Kappelrodeck, piscine visitée lors de la journée de rencontre des Conseillers Municipaux du 7 octobre 2017.
- Monsieur Emmanuel HEYDLER tient à remercier Monsieur Pierre BOISSOT pour l'excellent travail effectué concernant le débat d'orientation budgétaire. L'Assemblée se joint aux remerciements adressés.
- Monsieur le Maire conclut la séance par l'annonce des anniversaires du mois de janvier : Monsieur Nicolas FRIEDERICH le 4, Madame Christine FISCHER le 15, Madame Dominique MEYER le 16 et Monsieur Bernard MODRY le 21.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.